



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 22 / 07 / 2025

Dossier complet le : 22 / 07 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-9043

1 Intitulé du projet

Aménagement d'une voie verte entre Neufchâtel-sur-Aisne et Berry-au-Bac

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Communauté de Communes

Champagne Picarde

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 4 0 2 0 0 5 7 6 0 0 0 2 5

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

LORAIN

ALAIN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
catégorie 6 c) , soumis au cas par cas	c) Construction de pistes cyclables de plus de 10 km

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'une voie verte cyclable d'intérêt interrégional de 14,2 km reliant deux grands axes du schéma national des véloroutes :

- La V34 (véloroute Sud-Ardenne, venant de Charleville-Mézières),
- La V30 (véloroute de la Somme, vers Reims et Amiens).

Il s'agit d'un aménagement linéaire en site propre ou partagé, spécifiquement conçu pour accueillir des mobilités actives (vélos, piétons, personnes à mobilité réduite), dans une logique de continuité, de sécurité et de confort entre Beufchatel-sur-Aisne et Berry-au-Bac.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de résorber une discontinuité majeure entre deux itinéraires nationaux, tout en favorisant :

- L'intermodalité (accès aux gares),
- Le développement touristique (cyclotourisme et écotourisme),
- Les déplacements du quotidien (domicile-travail et domicile-école),
- La transition écologique par un report modal vers le vélo.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux consiste en l'aménagement d'une voie verte cyclable sécurisée de 14,2 km sur le territoire de la Champagne Picarde, reliant Neufchâtel-sur-Aisne à Berry-au-Bac. Le projet prévoit :

- La requalification de 8 km de chemin intercommunal (ancienne voie ferrée) par la pose d'un revêtement en enrobé clair, adapté aux mobilités actives ;
- L'aménagement du chemin de halage (5,76 km) le long du canal latéral à l'Aisne, via une convention avec Voies Navigables de France (VNF) ;
- La mise en zone de rencontre de 440 m de voies communales à Menneville et Guignicourt, comme de la signalisation et de la limitation à 20 km/h ;
- La construction de trois passerelles cyclables pour franchir la rivière Aisne et le canal, assurant une continuité sécurisée hors circulation motorisée ;
- Des travaux de stabilisation et de traitement des sols sur un chemin rural pour garantir leur accessibilité en toute saison ;
- Des interventions ponctuelles de terrassement, drainage léger, et mise en conformité aux normes PMR et CEREMA.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la voie verte fonctionnera comme un itinéraire cyclable sécurisé et continu ouvert à tous les usagers des mobilités douces : cyclistes, piétons, personnes à mobilité réduite, familles, etc.

L'infrastructure permettra :

- La liaison quotidienne entre les communes, les gares, les établissements scolaires et les zones d'activités ;
- Le développement du cyclotourisme régional et national, grâce à l'interconnexion entre les véloroutes V34 et V30 ;
- Un accès libre et gratuit, entretenu régulièrement par les services techniques (fauchage, nettoyage, réparations) ;
- L'utilisation des stationnements vélos et stations de réparation pour favoriser l'autonomie des cyclistes ;

Le projet ne prévoit aucune phase de démantèlement, l'infrastructure étant destinée à un usage pérenne au service de la transition écologique et de la cohésion territoriale.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les principaux résultats de l'étude de caractérisation des zones humides sur l'ensemble du tracé apparaît conforme aux articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement concernant la protection des milieux aquatiques et la police de l'eau. Ce dossier ne relève ni d'une déclaration ni d'une autorisation.

Le projet est soumis à l'article R122-2 du code de l'environnement au titre de la rubrique 6 c). Le projet est soumis à l'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur totale de l'aménagement : 14,2 kilomètres Largeur moyenne de la voie verte : 3 mètres Superficie globale estimée de l'opération : $14,2 \text{ km} \times 3 \text{ m} = 42\,600 \text{ m}^2$, soit 4,26 hectares	mètres (m), mètres carrés (m ²), hectares (ha), kilomètres (km)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 3 ° 9 0 ' 4 9 " 0 Lat. : 4 9 ° 3 9 ' 8 8 " 6

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 0 4 ' 2 0 " 3 Lat. : 4 9 ° 4 3 ' 4 0 " 6

Communes traversées :

Berry-au-Bac / Condé sur Suipe / Villeneuve sur Aisne / Menneville / Neufchatel-sur-Aisne

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Berry au bac (ZN / ZUZ) - PLU Cormicy (ZN) - PLU Condé sur Suipe (ZN) - PLU Guignicourt (ZN / ZUB / ZA) - PLU Menneville (ZA / ZNT / ZUB / ZA)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

RAS

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	RAS
En zone de montagne ?	☐	☒	RAS
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	RAS
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	RAS
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	RAS

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	?
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Berry au Bac : Site classé du monument de la Côte 108 Villeneuve Sur Aisne : Eglise Saint Pierre, monument classé
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN : Risques inondations sur les communes de Berry-au-Bac ; Condé-sur-Suippe ; Villeneuve-sur-Aisne ; Menneville et Neufchatél-sur-Aisne
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Rapport des géorisques par commune en annexe
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Servitude de périmètre de protection des eaux potables sur Villeneuve sur Aisne et Neufchatel sur Aisne (cartes en annexes)
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	Berry au Bac : Usine SPACA : une convention pour la gestion des risques a été établis et en d'instruction à la DREAL (annexe)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	RAS
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	RAS
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Évacuation possible des graves de décaissement du chemins de halage et chemin d'exploitation
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de graves (GNT) pour la structure de la piste
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	RAS

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	RAS
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	l'étude de caractérisation et de localisation des zones humides a conclu que l'élargissement des chemins pour la création ou la refection des chemins existants serait possible sans destruction de zones humides.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Passage sur le CLI (Ancienne voie ferrée), chemins de halage, chemin ruraux et non commerciales.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Servitude relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz naturel sur la commune de Condé Suippe voir rapport en annexe des différents communes traversées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sur certaines portions, au cas par cas voir rapport en annexe des différentes communes traversées
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	RAS

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	RAS
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	RAS
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	RAS
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	RAS
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	RAS

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	RAS
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	RAS
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	RAS

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

RAS

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

RAS

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les principaux résultats de l'étude de caractérisation des zones humides sur l'ensemble du tracé apparaît conforme aux articles L 214-1 à L 214-6 du code de l'environnement concernant la protection des milieux aquatiques et la police de l'eau. (voir annexe)

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La réalisation de la piste cyclable est prévue en enrobé biosourcé, liant végétal de couleur claire pour favoriser l'insertion du projet dans l'environnement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale systématique.

Le projet consiste en l'aménagement d'une voie verte de 14,2 km sur des linéaires majoritairement existants (chemins intercommunaux, halage, voiries à faible trafic). Il ne crée pas d'infrastructure nouvelle majeure et s'inscrit dans des emprises déjà artificialisées.

Une étude de caractérisation des zones humides préalablement menées nous a permis d'identifier les éventuelles zones sensibles à éviter, d'intégrer des mesures de réduction des impacts (passerelle pour éviter les routes, stabilisation douce des sols, revêtements perméables sur certaines portions, cohabitation des usages). Le tracé est conçu de façon à préserver la biodiversité locale et les continuités écologiques.

Les passerelles seront soumis à permis d'aménager.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☒
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport de risques GÉORisques pour chaque communes traversées	☒
2	PLU Guignicourt - Plan des servitudes publics	☒
3	Plan captage des eaux - commune de Neufchatel sur Aisne	☒
4	Courrier DDT du 16/05 2025	☒
5	Synthèse risques naturel et technologiques sur l'ensemble du tracé.	☒

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LORAIN

Prénom Alain

Qualité du signataire Président CC Champagne Picarde

A Saint Erme Otre et Ramecourt

Fait le 21/07/2025



Signature du (des) demandeur(s)